

Les Infos de Base

mercredi 17 septembre 2008
volume 11, numéro 38
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

Quoi de neuf dans Accès
Légal : *Infobases Lois et
Règlements du Canada*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 38 du 17 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 septembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 38 du 17 septembre 2008, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 37 du 13 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 35 du 27 août 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 34 du 23 août 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie

III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 19 du 17 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 septembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, Édition spéciale, Vol. 42, n° 2 du 28 août 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 août 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} septembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} septembre 2008.

Dans son édition de septembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 190 termes ou mots de renvoi pertinents.

Quoi de neuf dans Accès Légal *Infobases Lois et Règlements du Canada*

La période d'évaluation des *Infobases Lois et Règlements du Canada* est maintenant terminée.

À moins de vous y être abonné, vous n'y avez plus l'accès complet. Cependant, pour vous permettre d'en compléter l'évaluation, vous y conservez un accès limité aux lois révisées sous l'alphanumérique A, aux règlements

édictees en vertu de ces lois ainsi qu'aux lois annuelles de 2008.

Rappelons que notre collection fédérale est composée des éléments suivants :

▶ <i>Infobase Lois du Canada</i>	contient les lois du Canada;
▶ <i>Statutes of Canada Infobase</i>	contient la version anglaise des lois du Canada;
▶ <i>Infobase Règlements du Canada</i>	contient les règlements du Canada;
▶ <i>Regulations of Canada Infobase</i>	contient la version anglaise des règlements du Canada;
▶ <i>Infobase Lois annuelles du Canada</i>	contient les lois annuelles du Canada depuis 1995;
▶ <i>Annual Statutes of Canada Infobase</i>	contient la version anglaise des lois annuelles du Canada depuis 1995;
▶ <i>Collection Gazette du Canada</i>	contient le texte intégral bilingue des Parties I, II et III depuis 1998 en version Adobe *.PDF. Disponible sur Internet seulement.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce nouveau produit ou pour connaître ses conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 209.6, 251, 252, 253, 284, 287.1, 312.1, 312.2, 315.4, 332, 333, 334, 334.1, 359.3, 592.1-592.4, 597.1, 634.3, 648.

Entrée en vigueur de l'article 332;

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, L.Q. 2007, c. 40, aa. 41, 45-51, 53-57, 72, 73 (partie), 82, 83;

Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 14, a. 98 (partie).

Loi sur le ministère des Transports, L.R.Q., c. **M-28**, aa. 12.30, 12.39.1,

12.39.2.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, L.Q. 2007, c. 40, aa. 87, 88 (partie);

Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 14, a. 118.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les subventions à des fins de construction, R.R.Q., 1981, c. **A-6**, r. 29, abrogé.

Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics et abrogeant le Règlement sur les subventions à des fins de construction, D. 532-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2988, a. 61.

Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics, [R.R.Q., c. **A-6.01**, r. 0.03], abrogé.

Règlement abrogeant diverses dispositions réglementaires en matière de contrats des organismes publics, D. 535-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3012, a. 2.

Règlement sur la promesse et l'octroi des subventions, [R.R.Q., c. A-6.01, r. 2], aa. 4, 5.

Règlement modifiant le Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions, D. 534-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3011, aa. 1, 2.

Règlement sur les règles particulières concernant certains contrats conclus par la Société québécoise d'assainissement des eaux, [R.R.Q., c. A-6.01, r. 3], abrogé.

Règlement abrogeant diverses dispositions réglementaires en matière de contrats des organismes publics, D. 535-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3012, a. 4.

Règlement sur les règles particulières concernant les contrats d'approvisionnement, les contrats de construction et les contrats de services de la Société immobilière du Québec, [R.R.Q., c. A-6.01, r. 4], abrogé.

Règlement abrogeant diverses dispositions réglementaires en matière de contrats des

organismes publics, D. 535-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3012, a. 3.

Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement, [R.R.Q., c. A-6.01, r. 6], aa. 2, 3, 99, 107, sections IV-VI, VIII et IX.

Règlement sur les contrats de services des organismes publics et modifiant d'autres dispositions réglementaires, D. 533-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3002, a. 60.

Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes, [R.R.Q., c. A-6.01, r. 7], aa. 1, 25.

Règlement sur les contrats de services des organismes publics et modifiant d'autres dispositions réglementaires, D. 533-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3002, a. 61.

Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs, [R.R.Q., c. A-6.01, r. 9], aa. 1, 30.

Règlement sur les contrats de services des organismes publics et modifiant d'autres dispositions réglementaires, D. 533-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3002, a. 62.

Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 12, 19, 42, 50, 63.1, 72, 73, 111, 114, 135, 136, 162, 181.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, D. 861-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5046, aa. 1-7, 8 (partie), 9-11, 14, 15.

Règlement sur les contrats de construction des immeubles des collèges d'enseignement général et professionnel, [R.R.Q., c. **C-29**, r. 3.3.1], abrogé.

Règlement abrogeant diverses dispositions réglementaires en matière de contrats des organismes publics, D. 535-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3012, a. 8.

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12], aa. 17, ann. II, LIV, LIX.

Règlement modifiant le Règlement sur la chasse, A.M. 2008-039 du 29-08-08, (2008) 140 G.O. 2, 5095, aa. 1-4.

Règlement sur les contrats de la Corporation d'hébergement du Québec, [R.R.Q., c. **C-68.1**, r. 1], abrogé.

Règlement abrogeant diverses dispositions réglementaires en matière de contrats des organismes publics, D. 535-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3012, a. 5.

Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires, [R.R.Q., c. **I-13.3**, r. 0.01], abrogé.

Règlement abrogeant diverses dispositions réglementaires en matière de contrats des organismes publics, D. 535-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3012, a. 7.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 27-11-01, (2001) 133 G.O. 1, 1336], aa. 28, 28.01.

Erratum, (2008) 140 G.O. 1, 778.

Plan conjoint des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 181], a. 11.

Résolution modifiant le Plan conjoint des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau, Décision 9066 du 29-08-08, (2008) 140 G.O. 2, 5113, a. 1.

Règlement sur les constructions d'immeubles des établissements, des conseils régionaux et de la Corporation d'hébergement du Québec, [R.R.Q., c. **S-4.2**, r. 0.1.2], abrogé.

Règlement abrogeant diverses dispositions réglementaires en matière de contrats des organismes publics, D. 535-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3012, a. 6.

Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, R.R.Q., 1981, c. **S-5**, r. 1, aa. 296, 297, 299-333.

Règlement abrogeant diverses dispositions réglementaires en matière de contrats des organismes publics, D. 535-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3012, a. 1.

Décret concernant les conditions et cadre administratif du programme allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 2.1.1], aa. 1, 4, 6, 7, 19, 25, 26, 42-44, annexe.

Décret concernant des modifications aux conditions et cadre administratif du Programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles, D. 657-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4235, aa. 1-10.

Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics, [L.Q. **2006**, c. **29**, D. 531-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2981], nouveau.

Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics et abrogeant le Règlement sur les subventions à des fins de construction, [L.Q. **2006**, c. **29**, D. 532-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2988], a. 48 (A).

Entrée en vigueur du Règlement ;

Décret concernant des corrections aux textes anglais des règlements pris en vertu des décrets numéros 532-2008 et 533-2008 du 28 mai 2008, D. 873-2008 du 10-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5095 (A).

Règlement sur les contrats de services des organismes publics et modifiant d'autres dispositions réglementaires, [L.Q. **2006**, c. **29**, D. 533-2008 du 28-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3002], aa. 24 (A), 28 (A), 40 (A).

Entrée en vigueur du Règlement ;

Décret concernant des corrections aux textes anglais des règlements pris en vertu des décrets numéros 532-2008 et 533-2008 du 28 mai 2008, D. 873-2008 du 10-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5095 (A).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 490.011, intertitre précédant l'article 490.012, 490.012, 490.013, 490.015, 490.016, 490.017, 490.018, intertitre précédant l'article 490.019, 490.02, 490.021, 490.022, 490.023, 490.025, 490.026, 490.027, 490.028, 490.029, 490.03, 490.031, 490.0311, formules 52, 53 de la partie XXVIII.

Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire, L.C. 2007, ch. 5, aa. 11-31.

Loi sur le casier judiciaire, L.R.C. 1985, ch. **C-47**, a. 5.

Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire, L.C. 2007, ch. 5, a. 50.

Loi sur la défense nationale, L.R.C. 1985, ch. **N-5**, aa. 2, 119.1, 119.2,

Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire, L.C. 2007, ch. 5, aa. 1-10;

Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques, L.C. 2007, ch. 22, a. 49;

Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (cour martiale) et une autre loi en conséquence, L.C. 2008, ch. 29, aa. 20-22.

Loi sur la gestion des terres des premières nations, L.C. **1999**, ch. **24**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, DORS/2008-267 du 05-09-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2035, a. 1.

Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, L.C. **2004**, ch. **10**, aa. 3, 4, 4.1, 4.2, 4.3, 5, 6, 7.1, 8, 8.1, 8.2, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18.

Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire, L.C. 2007, ch. 5, aa. 32-49.

Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, L.C. **2005**, ch. **9**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, DORS/2008-264 du 05-09-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2027, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la commercialisation des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **A-6**.

Ordonnance sur les droits de commercialisation des porcs de l'Ontario sur les marchés interprovincial et international, DORS/96-440, a. 5.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les droits de commercialisation des porcs de l'Ontario sur les marchés interprovincial et

international, DORS/2008-243 du 01-08-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1868, a. 1.

Décret sur la taxe relative à la commercialisation des légumes en Colombie-Britannique, DORS/2008-244 du 14-08-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1874, nouveau.

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé, DORS/2008-232 du 28-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1792, a. 1.

Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. 1985, ch. **C-44**.

Ordonnance no 1 de 1997 dispensant les sociétés de l'envoi de certains avis et documents, DORS/97-429, abrogé.

Ordonnance no 1 de 1997 dispensant les sociétés de l'envoi de certains avis et documents (abrogée), TR/2008-91 du 20-08-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1869.

Loi sur la Taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. **E-15**.

Règlement sur les avantages liés aux dépenses de fonctionnement d'une automobile (TPS/TVH), DORS/99-176, a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les avantages liés aux dépenses de fonctionnement d'une automobile (TPS/TVH), DORS/2008-237 du 28-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1805, a. 1.

Règlement sur la méthode d'attribution applicable aux institutions financières désignées particulières (TPS/TVH), DORS/2001-171, a. 15.

Règlement modifiant le Règlement sur la méthode d'attribution applicable aux institutions financières désignées particulières (TPS/TVH), DORS/2008-238 du 28-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1807, a. 1.

Loi sur les Offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair au Canada, DORS/2000-92, a. 2.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair au Canada, DORS/2008-226 du 22-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1752, a. 1.

Loi sur la Gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

Décret de remise visant les droits fonciers issus de traités (Saskatchewan), TR/94-47, annexe.

Décret modifiant le Décret de remise visant les droits fonciers issus de traités (Saskatchewan), TR/2008-82 du 06-08-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1852, a. 1.

Décret de remise visant certains frais relatifs à des certificats d'exportation, TR/2008-85 du 06-08-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1855, nouveau.

Décret de remise visant certains frais relatifs à des bovins d'engrais importés des Etats-Unis, TR/2008-85 du 06-08-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1857, nouveau.

Décret de remise visant certains frais relatifs à des établissements agréés, TR/2008-87 du 06-08-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1858, nouveau.

Loi sur les Pêches, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers, DORS/92-269, aa. 2, 10, 11, 14 (A), 15, 19 (A), 20 (A), 29, 30, 31, 38, ann. IV.1-VII.

Règlement modifiant le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers, DORS/2008-239 du 28-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1810, aa. 1-19.

Loi sur les Grains du Canada, L.R.C. 1985, ch. **G-10**.

Arrêté sur les grades de grain défectueux et les grades de criblures, C.R.C., ch. 890, ann. II.

Arrêté modifiant l'Arrêté sur les grades de grain défectueux et les grades de criblures, DORS/2008-227 du 24-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1754 a. 1.

Loi sur le Pilotage, L.R.C. 1985, ch. **P-14**.

Règlement sur le tarif de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, 1996, DORS/95-586, aa. 4.1, 5, 7, 8, ann. 2, 4, 5.

Règlement modifiant le Règlement sur le tarif de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, 1996, DORS/2008-241 du 28-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1832, aa. 1-6.

Loi sur les Semences, L.R.C. 1985, ch. **S-8**.

Règlement sur les semences, C.R.C., ch. 1400, aa. 41, 42.

Règlement modifiant le Règlement sur les semences, DORS/2008-228 du 28-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1756, aa. 1, 2.

Loi sur les Terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, C.R.C., ch. 1516, a. 11.

Règlement modifiant le Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, DORS/2008-240 du 28-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1829, a. 1.

Loi sur les Poids et mesures, L.R.C. 1985, ch. **W-6**.

Normes applicables aux appareils de pesage à fonctionnement non automatique (1998), TR/98-81, aa. 3, 10, 17, 18, 20, 30, 31.1, 36, 45, 48, 49, 51, 52, 55 (A), intertitre précédant l'article 57, 57-59, 62, 65, 67, 67.1.

Arrêté modifiant les Normes applicables aux appareils de pesage à fonctionnement non automatique (1998), DORS/2008-241 du 28-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1832, aa. 1-19.

Loi sur les douanes, L.R.C. **1985 (2e suppl.)**, ch. 1.

Règlement sur la détermination de la conformité des marques ainsi que la révision et le réexamen des décisions sur la conformité des marques (ALÉNA), DORS/98-49.

Erratum, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1871.

Loi sur la santé des animaux, L.C. **1990**, ch. 21.

Règlement No 2 interdisant l'importation de certains ruminants et de leurs produits, DORS/2006-168, a. 2.

Règlement modifiant le Règlement No 2 interdisant l'importation de certains ruminants et de leurs produits, DORS/2008-246 du 22-08-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, Édition spéciale, no 2, a. 1.

Loi sur la Sécurité automobile, L.C.

1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (véhicules à basse vitesse), C.R.C., ch. 1038, a. 2, ann. III, IV.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (véhicules à basse vitesse), DORS/2008-229 du 28-07-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1764, aa. 1, 2, 3 (partie).

*Tarif des douanes, L.C. **1997, ch. 36.***

Décret de remise sur les fruits 2008, DORS/2008-236 du 28-07-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1803, nouveau.

*Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, L.C. **2000, ch. 17.***

Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, DORS/2002-184, aa.39, 59.2.

Règlement modifiant le Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, DORS/2008-233 du 28-07-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1795, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.